

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis sûr que le député voudrait que je réponde, par votre entremise, à certaines des allégations qu'il a faites au sujet des dépenses que les agriculteurs auront à subir. Il sait, j'en suis sûr, que chaque augmentation de \$4.50 le baril de pétrole entraîne une hausse de \$20 la tonne des engrais à base d'azote dont ils ont besoin. Le cabinet est en train d'étudier ce programme.

M. Towers: Madame le Président, ce programme est à l'étude depuis longtemps. Je demande au ministre où en est cette étude. Le premier ministre a dit qu'il allait lui aussi l'étudier. On pourrait bien l'étudier à outrance.

M. Whelan: Madame le Président, je tiens également à préciser que ce programme ne s'applique pas uniquement aux céréaliers de l'ouest du Canada mais aussi à ceux du centre. Nous avons dû faire une étude très poussée avant d'être en mesure de présenter une recommandation au gouvernement. J'espérais pouvoir le faire en novembre dernier, mais la recommandation n'a été faite au gouvernement qu'en janvier. Les comités du ministère l'examinent en ce moment et elle sera bientôt soumise au gouvernement.

* * *

● (1500)

LES AFFAIRES INDIENNES

LE VOL DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DANS LA RÉGION DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et porte sur le vol, ou le mauvais emploi, des matériaux de construction en Saskatchewan. En octobre 1980, un certain Patrick McCaffrey était inculpé de quatre chefs de fraude, dont le vol de matériaux de construction. Au cours de son procès, l'accusé a prétendu que des matériaux destinés à la construction de deux maisons ainsi que le contenu d'une remorque à demi-chargée de matériaux semblables avaient disparu. Il a également prétendu avoir donné à la GRC une liste de 65 noms de personnes qui, a-t-il ajouté, volaient des matériaux au ministère. C'était en octobre dernier. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en est de cette enquête?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, je ne le puis, madame le Président. Le député aurait dû me donner avis de sa question dans ce cas. Toutefois, je puis lui assurer que j'irai aux renseignements et que je lui donnerai une réponse dès demain.

M. Greenaway: Madame le Président, j'ai signalé la question à la Chambre il y a environ deux semaines, dans une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Cela confirme le rapport du Vérificateur général qui a affirmé que les vérifications financières et la comptabilité du ministère sont dans un

état lamentable. Le ministre a-t-il essayé de corriger la situation?

M. Nielsen: Avouez, John! Où avez-vous caché le butin?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, à propos de la vérification financière de mon ministère, le député sait certainement que beaucoup de chefs indiens sont disposés à assumer la défense des usages du ministère, principalement du fait qu'une ingérence excessive de ce genre équivalait à priver les Indiens de la possibilité de s'auto-administrer, au contraire de ce qu'il faudrait faire si nous voulons corriger ces problèmes. Le député partage sans doute mon avis et il aurait peut-être lieu de modérer ses propos dans ce contexte.

J'ajoute à son intention que je n'étais pas présent quand il a présenté, en vertu de l'article 43, la motion dont il parle, mais que je me renseignerai et tâcherai de lui répondre demain.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SMITH—RÉCLAME À LA RADIO METTANT EN CAUSE L'INTÉGRITÉ DES DÉPUTÉS

Mme le Président: Il y a quelques jours, le député de Don Valley-Est (M. Smith) a soulevé la question de privilège à la suite d'une annonce qu'il avait entendue à la radio, à Toronto. Il a également signalé à la Chambre que cette annonce était fréquemment radiodiffusée dans d'autres régions du pays et il en a lu la transcription à la Chambre.

D'après le député, cette annonce porte atteinte à l'intégrité des députés, est en outre insultante pour le Parlement et constitue donc à première vue un cas d'outrage au Parlement. Je suis portée à partager l'avis du député en disant que l'annonce en question nuit à la réputation des députés et que l'on peut donc parler d'outrage dans ce cas.

Comme les députés le savent, le rôle de la présidence, lorsqu'une question de privilège est soulevée, consiste à déterminer si elle est fondée à première vue d'après les faits que décrit le député. Au moment où le député a formulé sa plainte, il n'a pas proposé de motion, mais s'il désire le faire maintenant, la présidence est prête à l'entendre. Par contre, s'il ne propose pas de motion, je considérerai que l'affaire est close.

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, lorsque j'ai entendu cette annonce pour la première fois à la radio, j'ai eu du mal à croire ce que j'entendais. J'ajoute que la transcription de cette annonce est consignée à la page 7218 du Hansard du 13 février dernier. La deuxième fois où je l'ai entendue, cela m'a exaspéré. J'en ai fait une question de principe et j'ai estimé devoir la soulever à la Chambre car c'est un problème qui touche tous les députés. Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) était prêt à appuyer toute motion que j'aurais pu proposer à cet égard. Comme l'annonce a été retirée depuis lors, mon intervention a donc porté ses fruits et il ne nous reste qu'à espérer que ce genre d'outrage ne se produira plus à l'avenir.